Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE LA SANTE ET DES SPORTS

DIRECTION GENERALE DE L'OFFRE DE SOINS
Sous-direction de la qualité et du fonctionnement des établissements de santé
Bureau qualité et sécurité des soins en établissements de santé

DIRECTION GENERALE DE LA SANTE
Sous-direction de la prévention des risques infectieux

Etudes sur la prévention des infections associées aux soins (IAS) au sein des EHPAD

MODE D'EMPLOI SIMPLIFIE

pour l'accès des EHPAD au site sécurisé internet de déclaration du ministère chargé de la santé.

ASSISTANCE TECHNIQUE

En cas de problèmes techniques liés à l'utilisation du site sécurisé,

adresser un courrier électronique à l'adresse suivante :

IAS@sante.gouv.fr

En cas d'urgence, téléphoner au :

01 40 56 72 87

aux heures de bureau

Ce document présente un mode d'emploi simplifié pour la première connexion des EHPAD et le démarrage de la saisie du questionnaire de l'enquête « Etudes sur la prévention des infections associées aux soins (IAS) au sein des EHPAD. »

I - ACCES AU SITE INTERNET :

Le recueil des réponses au questionnaire se fait sur site internet sécurisé à l'adresse suivante **:** **https://www.bilanlin.sante.gouv.fr**

II - 1ERE PAGE : LOGIN ET MOT DE PASSE

Le directeur d'établissement a reçu par courrier et vous a transmis l'identifiant (login) et le mot de passe de votre établissement.

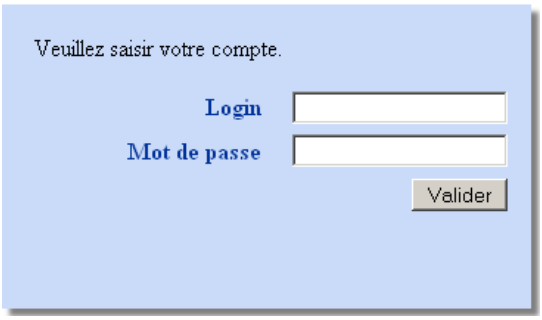

Lors de la première connexion, vous devrez remplir vos identifiants (login et mot de passe)

NB : conservez vos identifiant et vos mots de passe : ils restent valable d'une année sur l'autre.

II - 2EME PAGE : LES ADRESSES ELECTRONIQUES

Le système vous demandera de saisir votre adresse e-mail, en tant que responsable de la déclaration désigné par le chef d'établissement. Une deuxième adresse concerne le directeur de l'EHPAD.

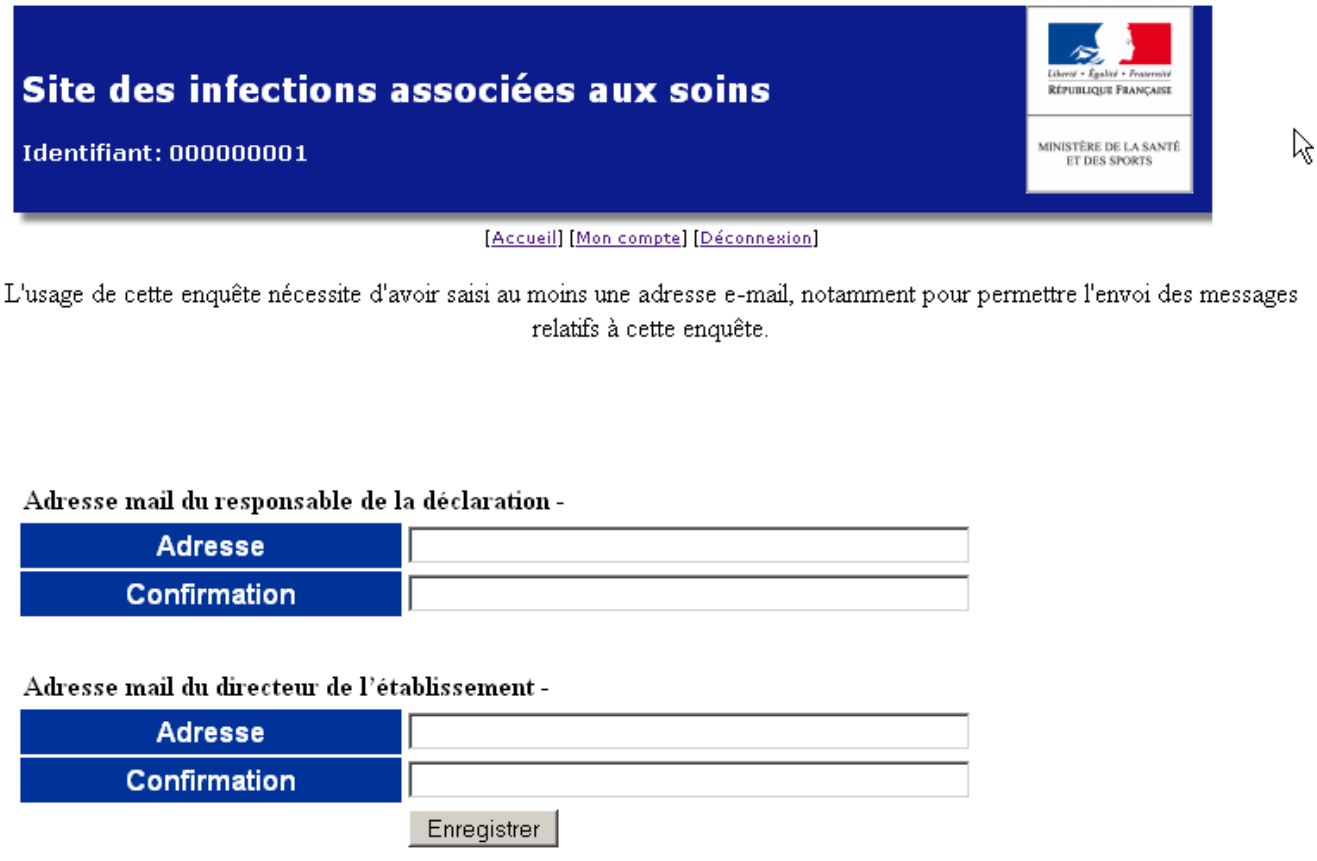
Site des infections associées aux soins
Identifiant: 000000001
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SPORTS
[Accueil] [Mon compte] [Déconnexion]
L'usage de cette enquête nécessite d'avoir saisi au moins une adresse e-mail, notamment pour permettre l'envoi des messages relatifs à cette enquête.
Adresse mail du responsable de la déclaration -
Adresse
Confirmation
Adresse mail du directeur de l'établissement -
Adresse
Confirmation
Enregistrer

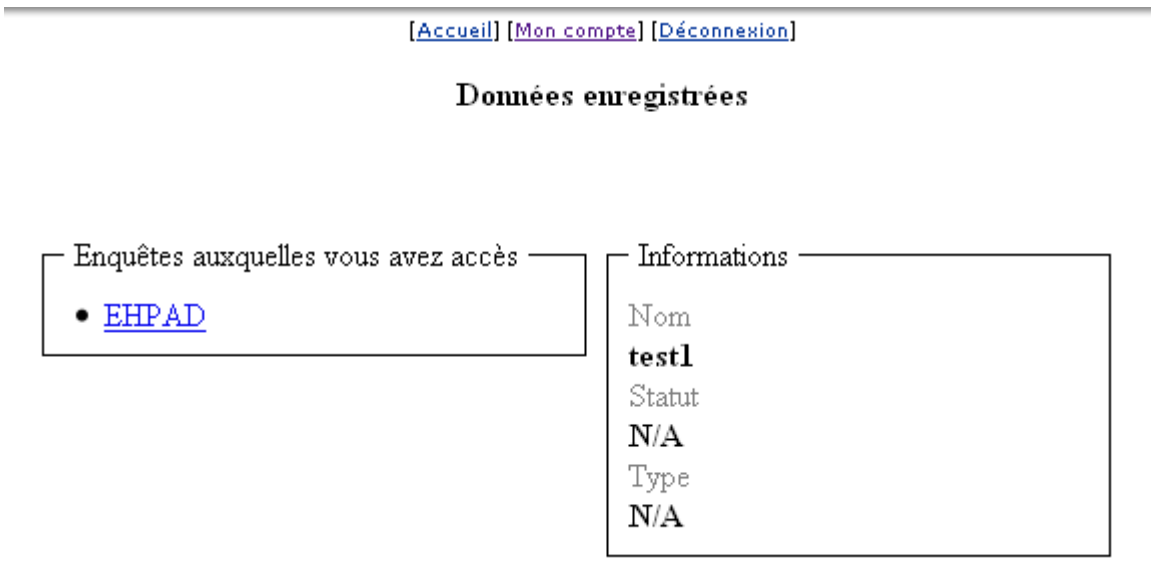

Une fois les adresses entrée, le message « Données enregistrées » apparaît.

Ces deux adresses électroniques seront destinataires de tous les messages automatiques de retour (avertissements, résultats provisoires, …)

III - LE CHOIX DE L'ENQUETE

Choisir l'enquête : cliquez comme indiqué par la petite main =>> EHPAD

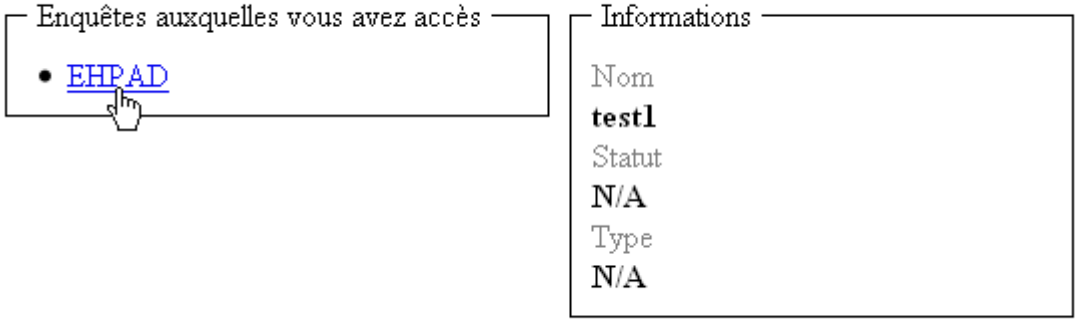

IV - 3EME PAGE : LA PAGE D'ACCUEIL DU RECUEIL DE DONNEES

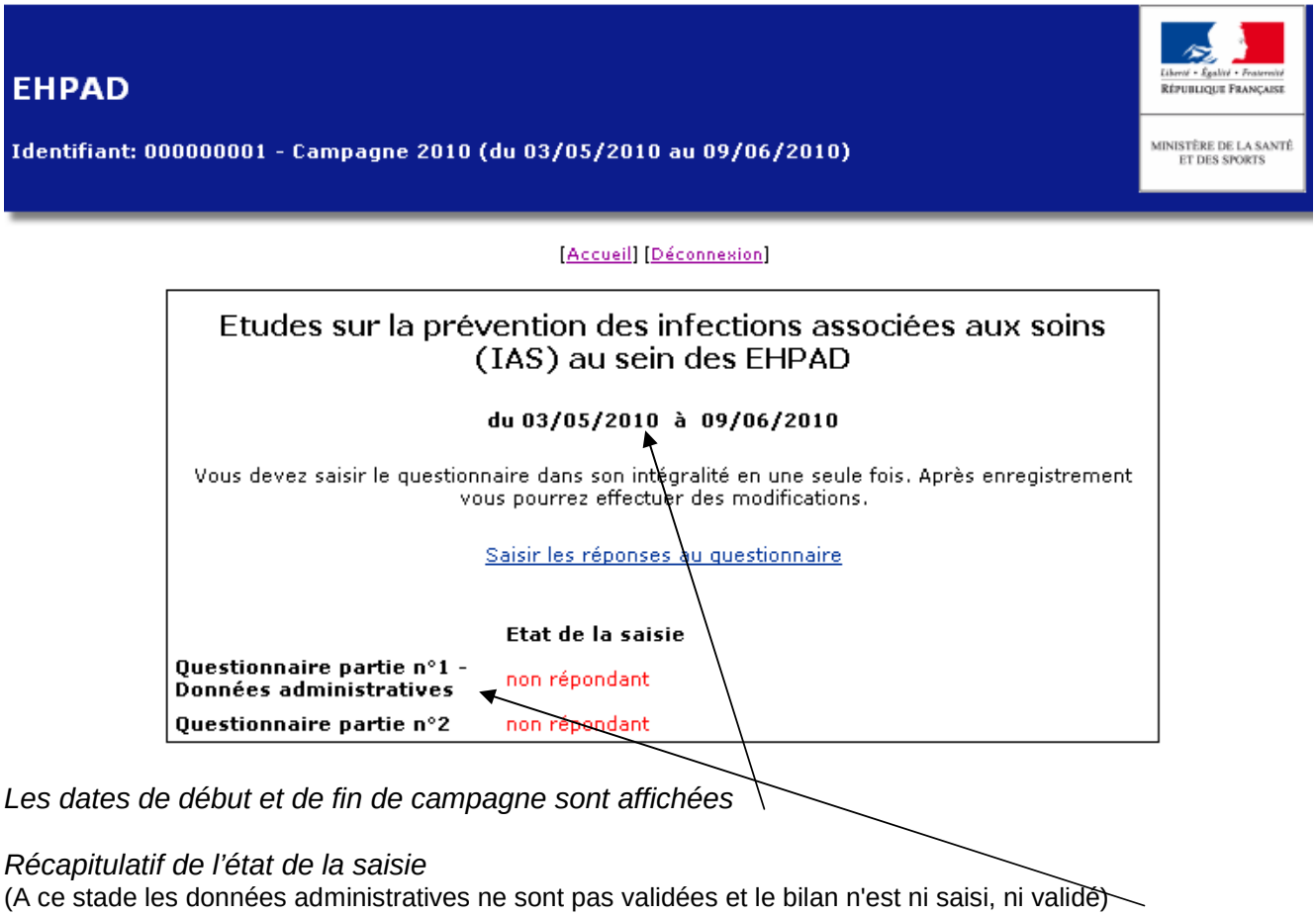
EHPAD
Identifiant: 000000001 - Campagne 2010 (du 03/05/2010 au 09/06/2010)
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SPORTS
[Accueil] [Déconnexion]
Etudes sur la prévention des infections associées aux soins (IAS) au sein des EHPAD
du 03/05/2010 à 09/06/2010
Vous devez saisir le questionnaire dans son intégralité en une seule fois. Après enregistrement vous pourrez effectuer des modifications.
Saisir les réponses au questionnaire
Etat de la saisie
Questionnaire partie n°1 - Données administratives
non répondant
Questionnaire partie n°2
non répondant

Les dates de début et de fin de campagne sont affichées

Récapitulatif de l'état de la saisie
(A ce stade les données administratives ne sont pas validées et le bilan n'est ni saisi, ni validé)

N.B. : la première saisie des données doit s'effectuer en une seule fois, jusqu'à la fin du questionnaire. Ce n'est qu'après cette première saisie que des modifications seront possibles (voir ci-après).
Il convient donc, *avant de commencer la saisie,* de rassembler toutes les informations nécessaires en remplissant la version papier du questionnaire (à télécharger sur le site du ministère)

Ensuite, cliquez sur « Saisir les réponses au questionnaire ».

V - 4EME PAGE : VERIFICATION DES DONNEES ADMINISTRATIVES : IDENTITE DE L'ETABLISSEMENT

* Réponse obligatoire
A - Identité de l'établissement
1 - Nom de l'établissement *
test1
2 - Adresse *
3 - Code postal *
4 - Ville *
5 - N° FINESS de l'établissement *
000000001
6 - Téléphone de l'établissement *
7 - Téléphone de la personne ayant rempli le questionnaire *

- Si vous êtes un nouvel établissement et que votre fiche ne contient aucune données : saisissez-les.
- Vous devrez vérifier vos données administratives et les modifier ou les compléter le cas échéant.

Ensuite, vous pouvez remplir le questionnaire. A la fin de chaque page, il faut cliquer sur « suivant » :

Le questionnaire se compose de deux parties :
1) - Les caractéristiques de l'établissement (partie administrative) et
2) - le niveau de prévention des IAS au sein de l'établissement.
Ces deux parties se suivent.

A la fin de chaque partie, le bouton « Suivant » est remplacé par « Enregistrer »

Exemple : fin du premier questionnaire…

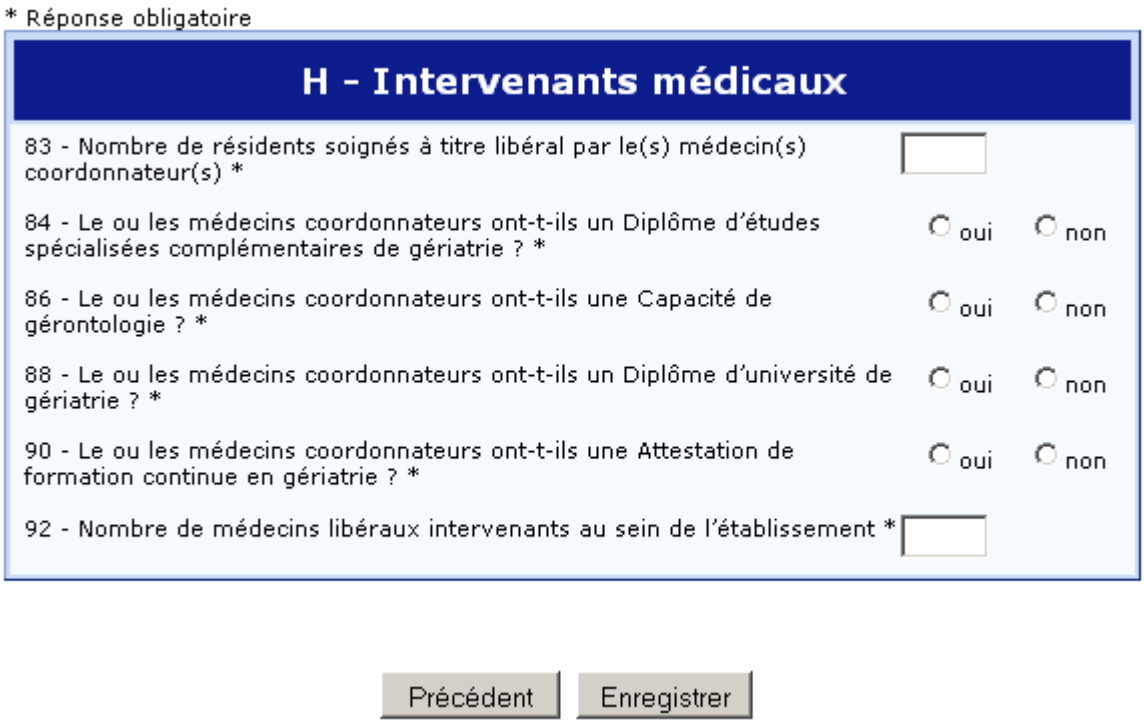
* Réponse obligatoire
H - Intervenants médicaux
83 - Nombre de résidents soignés à titre libéral par le(s) médecin(s) coordonnateur(s) *
84 - Le ou les médecins coordonnateurs ont-t-ils un Diplôme d'études spécialisées complémentaires de gériatrie ? *
oui
non
86 - Le ou les médecins coordonnateurs ont-t-ils une Capacité de gérontologie ? *
oui
non
88 - Le ou les médecins coordonnateurs ont-t-ils un Diplôme d'université de gériatrie ? *
oui
non
90 - Le ou les médecins coordonnateurs ont-t-ils une Attestation de formation continue en gériatrie ? *
oui
non
92 - Nombre de médecins libéraux intervenants au sein de l'établissement *

… et début du deuxième questionnaire

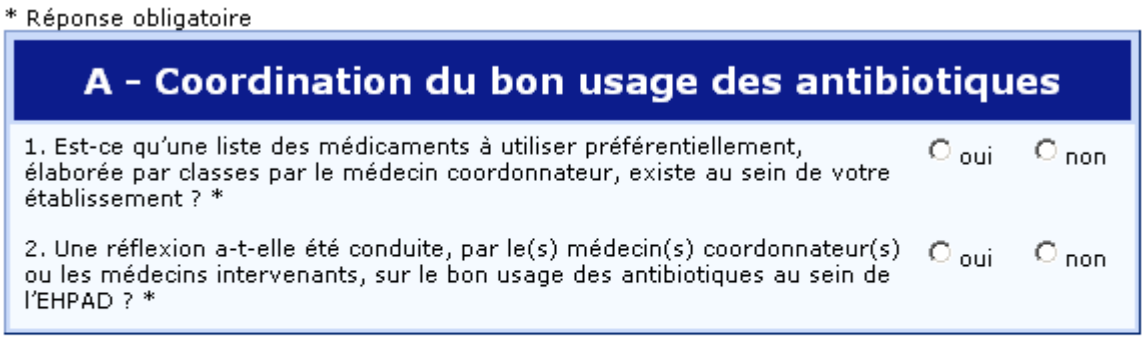
* Réponse obligatoire
A - Coordination du bon usage des antibiotiques
1. Est-ce qu'une liste des médicaments à utiliser préférentiellement, élaborée par classes par le médecin coordonnateur, existe au sein de votre établissement ? *
oui
non
2. Une réflexion a-t-elle été conduite, par le(s) médecin(s) coordonnateur(s) ou les médecins intervenants, sur le bon usage des antibiotiques au sein de l'EHPAD ? *
oui
non

VI - MODIFICATIONS ET VALIDATION DE VOS DECLARATIONS

A la fin de la saisie, vous avez la fenêtre suivante : vous pouvez modifier votre bilan, et, dès que vos données sont définitives, le valider